

Usunbura

le 15 septembre 1961  
de

(<sup>1</sup>) N° 02/12/04893 / 1810 -

A Monsieur le Président de la Cour  
d'appel du Ruanda-Urundi,  
à USUMBURA

Réf. n° :

Annexe  
Bijlage

Objet  
Voorwerp

Participation aux élections  
législatives, de Mr GERARD-

Monsieur le Président,

Répondant à votre lettre n°548/D.23 du 13 septembre 1961, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'en vue de déférer à votre souhait, j'ai décidé d'affecter Mr GERARD à un bureau du territoire de Bubanza, aussi proche que possible d'Usunbura.

Mr GERARD pourra, de la sorte, sauf cas de force majeure être en mesure d'assister à l'audience du 19 courant.

J'en avise par phonie l'Administrateur du Territoire de Bubanza en lui demandant que Mr GERARD puisse être libéré le lundi soir.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Résident général,  
L'Adjoint au Commissaire général,  
H. BOVY

Ruhengeri



1493